

1'essentiel^{SP} N°11



de la Séance plénière du Conseil général du Finistère



Troisième séance 2009

Contrat de territoire avec la communauté de communes du pays léonard : 4,23 millions d'€

Dossier 1, page 1

Les contrats de territoire s'inscrivent dans une rénovation globale de la politique territoriale du Conseil général. Entamée dès 2007 dans le cadre d'une refonte des dispositifs d'aide aux collectivités, cette réforme est destinée à améliorer l'efficacité et la lisibilité des interventions départementales dans les territoires.

Ces contrats doivent permettre à l'échelle d'un Pays ou d'un EPCI, de définir les priorités d'intervention du Conseil général pour les 6 ans à venir, sur la base d'un projet local de développement négocié et partagé entre le Département et les acteurs locaux.

Ils accompagnent des projets structurants ou emblématiques

qui s'inscrivent dans des enjeux majeurs de développement du territoire, reconnus par tous, participant à un effort de mutualisation des équipements ou de cohérence des interventions à l'échelle d'un territoire.

L'année 2008 a permis de définir et d'affiner les modalités concrètes de ces contrats, dont quatre ont déjà été approuvés par l'Assemblée départementale en 2009 : Brest Métropole Océane, Cap Sizun, Pays d'Iroise et Pays centre-ouest Bretagne.

Le contrat du pays léonard est construit autour de trois enjeux majeurs :

- Renforcer l'attractivité du territoire ;

- Consolider le lien social ;
- Respecter et préserver le cadre de vie.

Une trentaine d'actions opérationnelles, portées par la Communauté de communes du Pays Léonard ou d'autres acteurs locaux (communes, syndicats intercommunaux, associations...) sont inscrites à ce contrat de territoire.

Sa particularité réside notamment dans la mise en place de plusieurs financements innovants dans le soutien à la recherche et l'innovation (notamment sur le site du Laber qui accueillera un pôle recherche), et d'un programme d'aménagement global d'un quartier de logements sociaux.

Adoption du nouveau Plan départemental des déchets

Dossier 2, page 23

En cohérence avec les orientations et les objectifs du Grenelle de l'environnement, le Conseil général adopte un nouveau Plan départemental des déchets. Ce plan a fait l'objet d'une révision, à l'initiative

et sous la responsabilité du Président du Cg29, avec l'appui d'une commission consultative composée de l'État, des organismes publics, des professionnels concernés et des associations de protection

de l'environnement.

Cette démarche s'est articulée autour de 3 axes : prévention, valorisation et responsabilité locale (voir *L'Essentiel de la Séance plénière du 4 décembre 2008*).

Le projet de plan et le rapport environnemental ont été soumis à enquête publique du 2 février au 6 mars 2009. Après avis favorable de la commission d'enquête (assorti de quelques recommandations), l'Assemblée départementale adopte la dernière version

du projet intégrant les derniers amendements requis.

Ce nouveau plan départemental des déchets, facilitera la prévention et la gestion des déchets dans le département. Dans ce cadre, le Conseil général travaillera en étroite collaboration avec les éta-

blissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de déchets, et le Syndicat mixte d'études pour l'élimination des déchets (SYMEED), afin que les orientations du Plan se traduisent concrètement sur le territoire finistérien.

Bien vieillir en Finistère : 516 nouvelles places pour un impact en fonctionnement de 4,1 millions d'€

Dossier 3, page 37

Le 29 janvier 2009 le conseil général a adopté son 3^e schéma en faveur des personnes âgées, dont l'axe majeur est le maintien à domicile, mais qui intègre également la dimension de vie en établissement si nécessaire.

Bien vieillir en Finistère a ainsi pour objectif de poursuivre le développement de réponses diversifiées et adaptées : accueil de jour, hébergement temporaire ou permanent, avec une bonne couverture territoriale et dans le souci d'un accès possible à tous quels que soient la pathologie, l'état de dépendance ou les ressources.

Pour réaliser ces projets, il est nécessaire de tenir compte des capacités des porteurs de projet, des financements disponibles et de la couverture du territoire en lien avec les prévisions d'évolution de la population, ils demandent donc un certain délai d'exécution et ne sont pas tous réalisables en même temps.

Certaines places seront ouvertes pour 2010, d'autres requérant des travaux lourds ne pourront être disponibles que dans 2 ans.

Le Conseil général vote la création de 516 places pour un coût global en fonctionnement de 4,1 mil-

lions d'€, avec une répartition des projets par territoire.

Ces places sont retenues en accord avec l'État pour permettre leur financement en partie par l'assurance-maladie.

Pour les 3 territoires prioritaires identifiés (Quimper-Châteaulin, Concarneau-Quimperlé, Audierne-Pont l'Abbé-Douarnenez) tous les projets d'extension des établissements sont retenus (281 places).

Pour les 5 autres territoires, les projets retenus concernent 227 places concourant à la diversification de l'offre.

Soit à l'horizon 2013 :

- 256 places en hébergement permanent ;
- 72 en hébergement temporaire
- 188 en accueil de jour.



Acquisition d'un élévateur à bateaux au port du Guilvinec-Léchiagat : 342 680 € HT à la CCI de Quimper-Cornouaille

Dossier 4, page 45

Les critères d'aide départementale aux investissements dans les ports de pêche sont actuellement en cours de redéfinition, en cohérence avec les orientations du Fonds Européen pour la Pêche et les objectifs de l'Agenda 21 du Conseil général.

Dans l'attente de cette redéfini-

tion, dont les propositions seront présentées lors d'une prochaine séance plénière, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper-Cornouaille (CCIQC) sollicite la participation du Conseil général du Finistère pour la 2^e phase de sa modernisation des moyens de carénage du port du Guilvinec-Lé-

chiagat consistant en l'acquisition d'un nouvel élévateur à bateaux dont le coût prévisionnel s'élève à 1,7 millions € HT.

L'Assemblée départementale accorde 342 680 € de subvention à la CCIQC pour l'acquisition de cet élévateur à bateau, soit 20 % du coût de l'investissement.



Port de Roscoff-Bloscon : accord au projet de travaux de la CCI

Dossier 5, page 49

La CCI de Morlaix, concessionnaire du département pour la gestion du port de Roscoff-Bloscon, a élaboré un important projet de travaux visant l'extension et l'aménagement des activités commerce, pêche et plaisance.

Le Conseil général donne son accord à ce projet, qui engage la CCI à hauteur de 41,2 millions d'euros autour de la construction et de la réalisation :

- d'un nouveau quai commerce-pêche de 100 m ;
- d'une digue de protection ;
- d'une aire de carénage et d'une aire technique à destination des navires de pêche et de plaisance ;
- de pontons flottants permettant d'accueillir 620 navires de plaisance...

Suite aux quelques réserves émises par les collectivités territoriales et

organismes consultés sur le projet, cet accord est accompagné d'un engagement de la part de la CCI de réaliser :

- une étude sur la sécurisation du chantier ;
- un suivi des impacts sur les zones protégées (Natura 2000) ;
- des mesures de suivi de la qualité des eaux ;
- un état des lieux des habitations riveraines après travaux.

Un pacte électrique breton pour la sécurisation énergétique de la région

Dossier 8, page 73

Le 10 juillet dernier, au nom des Présidents des exécutifs des collectivités membres de la Conférence Territoriale Bretonne - qui rassemblent autour de la Région, les quatre Conseils généraux bretons et les 10 principales agglomérations bretonnes - Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional de Bretagne, a adressé au ministre chargé de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer une première contribution permettant d'alimenter la réflexion en cours sur la sécurisation énergétique de la Bretagne.

Cette contribution rappelle le contexte énergétique et, plus précisément électrique, de la Bretagne. Plusieurs actions à court et moyen terme sont identifiées pour atteindre l'objectif fixé d'au moins 200 Mégawatt (MW) pour assurer

la sécurisation et l'approvisionnement électrique de la Bretagne.

Cette contribution alimentera les

réflexions avec l'Etat, compétent en matière de politique de l'énergie..



Contrat de territoire avec le Centre Ouest Bretagne ; 120 000 € au SMATAH* pour préparer la voie verte Camaret-Carhaix.

Dossier 9, page 101

Le SMATAH est un syndicat mixte qui regroupe le Conseil général et 22 communes riveraines de la partie finistérienne du canal de Nantes à Brest. Son rôle : gérer et entretenir les ouvrages et le domaine public fluvial concédés au département, et promouvoir l'at-

trait touristique du canal.

Dans le cadre du nouveau contrat de territoire avec le Pays du Centre Ouest Bretagne, et dans l'attente de la réalisation des travaux d'aménagement de la voie verte Camaret-Carhaix (d'une longueur de 127 km), le Conseil général

confie une mission d'entretien renforcé du chemin de halage et de travaux préparatoires au SMATAH.

**Syndicat Mixte d'aménagement touristique de l'Aulne et de l'Hyères*

Adhésion du Département au syndicat mixte du Conservatoire botanique national de Brest *Dossier 10, page 107*

Le Conseil général du Finistère est un partenaire historique du Conservatoire botanique national de Brest qu'il accompagne financièrement depuis sa création. Il a signé il y a 10 ans une convention de partenariat qui précise les objectifs conjoints et les missions menées, principalement au titre de ses politiques espaces naturels sensibles et éducation à l'environ-

nement. Participation annuelle du Conseil général: 135 000 €.

À la suite de l'audit de 2004, le Conservatoire a entrepris un vaste chantier de rénovation sur les plans organisationnel et financier, cherchant à faire évoluer ses statuts afin de poursuivre ses missions sur des bases consolidées et une meilleure vision prospective. L'Assemblée départementale ap-

prouve le nouveau projet de statuts du Conservatoire botanique armoricain de Brest. Elle donne son accord pour l'adhésion du Département au Syndicat mixte du Conservatoire botanique national de Brest au côté de BMO, de la Région Bretagne, ainsi que de l'Université de Bretagne occidentale (UBO).

COMMISSION DES SOLIDARITÉS

Un nouveau cahier des charges pour les CLIC*

Dossier 14, page 157

*Les centres locaux d'information et de coordination ont pour mission de développer en proximité l'information des personnes âgées et la coordination des acteurs.

Dans le cadre du vote du schéma Bien vieillir en Finistère en janvier 2009, le Conseil général a souhaité renforcer le rôle des CLIC. Pour cela il établit un nou-

veau cahier des charges qui précise ses attentes et les engagements réciproques qui constitueront le socle des conventions entre le Cg29 et les gestionnaires de CLIC.

Il met l'accent sur :

- les conditions de labellisation ;
- le statut ;
- la qualification du personnel ;
- les missions et

- les conditions de partenariat.

Par ailleurs une réflexion est menée pour définir l'organisation au niveau départemental et territorial, car si les CLIC sont l'échelon de proximité pertinent pour répondre aux usagers, il est nécessaire de préciser la coordination au niveau de chaque territoire d'action sociale.

Transmission et développement de la langue bretonne dans la vie quotidienne

Dossier 16, page 181

Le Conseil régional de Bretagne sollicite les départements bretons et les universités de Bretagne occidentale et de Rennes 2, pour la signature de la Convention additionnelle au contrat de projets État-Région 2007-2013 concernant la transmission de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie quotidienne. Le Conseil général, par ses actions en faveur de l'enseignement et la

promotion du breton, est directement concerné par l'essentiel des objectifs de cette convention qui poursuit 3 objectifs: l'amélioration de l'attractivité de l'enseignement bilingue, le développement d'une offre d'activité hors contexte scolaire, le renforcement des formations et de la recherche des universités de Bretagne occidentale et de Rennes 2.

Pas d'incidence financière de cette

convention pour le Conseil général du Finistère au-delà de l'enveloppe budgétaire votée annuellement pour l'enseignement et la promotion de la langue bretonne.

L'Assemblée départementale approuve le projet de Convention additionnelle au contrat de projets État-Région 2007-2013 pour la transmission de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie de tous les jours.

40 000 € pour l'EPCC dédié au développement de la langue bretonne

Dossier 17, page 199

Le Conseil régional de Bretagne a proposé à l'État, au Conseil régional des Pays de la Loire, aux Conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de Loire-Atlantique de créer un Établissement public de coopération culturelle dédié au développement de la langue bretonne.

Cet Établissement public, qui se substituera à l'association « Ofis ar brezhoneg / Office de la langue bretonne » existante, assurera la promotion et le développement de la langue bretonne.

Afin de conserver la maîtrise financière de son implication budgétaire, le Conseil général a de-

mandé à la Région de modifier son projet de statuts en intégrant la remarque suivante: « Pour les années suivantes, les contributions financières de chaque personne publique ne pourront être inférieures à leur contribution 2009 et feront l'objet de décisions de ces personnes publiques dans le cadre de l'annualité budgétaire ».



Le Président du Conseil régional s'est engagé à faire modifier cet article dès que l'EPCC sera installé. Compte tenu de cet engagement, l'Assemblée départementale approuve les dispositions des statuts et l'annexe jointe précisant les contributions financières des membres fondateurs pour 2009. Les contributions financières prévisionnelles 2009 des membres fondateurs, servant de base à la définition des montants de chaque membre pour les années ultérieures, s'établissent à un total de 1 million €, dont 40 000 € pour le Conseil général du Finistère versés en 2009 à l'association « Ofis ar brezhoneg ».

ENFANCE ET JEUNESSE

Actualisation du schéma pluriannuel des travaux d'investissement dans les collèges publics

Dossier 19, page 223

Il est proposé une nouvelle actualisation du schéma pluriannuel des collèges 2006-2011 d'un montant de 19 500 000 €. Cette actualisation concerne 31 opérations. Elle prend en compte :

- l'ajustement du coût de certaines opérations qui intègrent des travaux liés à l'accessibilité et aux économies d'énergie (Bâtiment Basse Consommation et réhabilitation Très haute Performance

Energétique).

- l'inscription d'opérations nouvelles

Le montant global du schéma est porté à 147 570 000 €.



Travaux au CDAS de Morlaix et de Brest Lambézellec

Dossier 21, page 253

- CDAS de Morlaix: 3 millions d'€ -

Les agents du CDAS de Morlaix sont actuellement installés sur 4 sites différents.

Les locaux du 21 rue Poulfranc devenant trop exigus pour loger les 85 agents y travaillant, le Conseil général souhaite réhabiliter l'immeuble d'habitation de l'ancienne

gendarmerie, pour y créer bureaux et salles de réunions.

L'objectif étant de redéployer l'ensemble des équipes de Morlaix sur ces 2 immeubles pour une meilleure synergie dans les missions.

Réalisation en 2010.

- Relogement du CDAS de Brest Lambézellec: 120 000 €

La commission permanente vote une autorisation de programme supplémentaire pour des travaux supplémentaires (charpente et couverture) et l'actualisation des différents marchés.

Bâtiment livré fin 2009, montant total: 1,787 million d'€

Transfert du parc de la DDE

Dossier 22, page 257

Le transfert aux départements qui le souhaitent des parcs de l'Équipement (propriété de l'État) aura lieu en janvier 2010.

L'Assemblée départementale fixe les principes de ce transfert à 60 % de l'existant correspondant au prorata de la part d'activités exercées pour le compte du Département, Ce qui représente 51 agents.



Soutien à l'emploi des 16-25 ans 10 « CAE passerelle » au Conseil général

Dossier 23, page 261

L'Assemblée départementale approuve le recrutement de 10 jeunes finistériens sur la base d'un « CAE passerelle ». Le « CAE pas-

serelle », un contrat créé en 2009 par l'État dans le cadre du plan de soutien à l'emploi des jeunes de 16-25 ans, implique les collectivi-

tés territoriales dans le cadre de sa mise en œuvre.

Budget départemental : décision modificative n° 2

Dossier 24, page 269

La 2^e Décision Modificative a pour objet de permettre les ajustements nécessaires pour terminer l'exercice budgétaire. Elle comprend des ajustements en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement.

Fonctionnement

En recettes :

Prise notamment en compte du versement annoncé d'un loyer complémentaire lié au bail emphytéotique des gendarmeries, suite à la livraison des casernes neuves de Huelgoat, Plouigneau et Taulé (3M€).

Des notifications récentes, par les services de l'État, de régularisations de dotations et de produits fiscaux permettent également d'inscrire des recettes complémentaires à hauteur de 640 000 €.

Par ailleurs, en lien avec le rythme d'encaissement des droits de mutation, les recettes sont réduites de 5 m€.

En dépenses :

En faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, des crédits supplémentaires s'avèrent nécessaires (+3,6 m€). Les crédits inscrits au titre des allocations RMI, RMA et contrats d'avenir sont également insuffisants pour régler les dernières allocations 2009 à ce titre. Un complément d'1 m€ est sollicité.

Les conditions favorables de rémunération des emprunts permettent de diminuer les frais financiers et intérêts d'emprunts d'1,5 m€.

Investissement

En dépenses :

De nouveaux projets sont soumis à l'assemblée à l'occasion de ce projet de décision modificative : il s'agit essentiellement de l'actualisation du plan pluriannuel de travaux dans les collèges, pour lequel une autorisation de programme complémentaire de 40,1 m€ est sollicitée, de la réhabilitation des logements de fonction de l'ancienne gendarmerie de Morlaix pour y réaliser les bureaux du CDAS (montant évalué à 3,16 m€), et un complément de financement, pour la mise en conformité de sécurité de deux navires qui assurent la liaison avec les îles (883 000 €).

Par ailleurs, l'inscription des crédits est ajustée au regard des calendriers de réalisation des projets. Les opérations achevées sont clôturées, et le solde de crédits correspondants est annulé (1,72 m€).



Crise du lait et des productions agricoles : un vœu adopté par l'Assemblée départementale

La crise économique mondiale a ébranlé l'ensemble des secteurs d'activité.

Aujourd'hui, la crise agricole est là, profonde et complexe. Les agriculteurs ont le sentiment d'être peu à peu abandonnés. Abandonnés par les Pouvoirs Publics alors qu'ils remplissent la tâche pourtant essentielle de fournir l'alimentation de leurs concitoyens, mais également sous la pression des entreprises d'amont et d'aval, avec des prix d'intrants qui flambent, alors que les prix de vente du kg de porc, du litre de lait ou du kg de tomates sont bradés.

Certains producteurs, se sentant délaissés, sont même allés jusqu'à jeter le fruit de leur travail.

Notre secteur agricole est hautement stratégique en France, en Bretagne et dans le Finistère. Il doit être une préoccupation majeure de nous tous, responsables agricoles, élus politiques et dirigeants nationaux ou européens.

Les fondateurs de la Communauté Européenne l'avaient compris en posant les fondements de la PAC, première politique européenne intégrée, mais force est de constater que ces fondements sont aujourd'hui oubliés.

En France, la production laitière traverse actuellement une crise, sans précédents depuis trente ans, mais bien au-delà c'est l'en-

semble de la filière agricole qui est touchée

Nous savons quel est le poids économique de l'agriculture dans le Finistère : 22.000 salariés et 10.000 exploitants, ainsi que son impact en termes d'emplois induits dans les services liés et le secteur agro-alimentaire – ce dernier représentant 42% des entreprises industrielles et 75% des exportations du département.

Nous constatons chaque jour un peu plus l'urgence à apporter des solutions aux producteurs, dont le travail n'est plus rémunéré à un niveau leur permettant de vivre décemment, et la dégradation persistante de cette situation sociale préoccupante, aboutissant à une augmentation constante des demandes de RSA

Notre volonté de concourir à un aménagement équilibré du territoire ne peut se concevoir sans la présence de toutes les agricultures, et nous savons que lorsque des exploitations disparaissent, car fragilisées par la baisse des prix, les conséquences économiques, sociales et environnementales sont désastreuses. (*)

C'est pourquoi le Conseil général s'attache à ce que la finalité de ses aides publiques réponde à un objectif d'agriculture respectueuse de son environnement, de progrès social et d'aménagement du territoire.

Au niveau européen, l'impasse actuelle due à la persistance des orientations politiques – depuis la réforme de la PAC en 2003 – aboutit à l'affaiblissement des outils indispensables de régulation, et plus particulièrement à la fin programmée des quotas. De ce fait, les organisations agricoles ont exprimé le souhait - à l'issue de la réunion extraordinaire des Ministres de l'Agriculture de l'Union européenne du 5 octobre dernier - que les gouvernements insistent auprès de la Commission européenne pour faire valoir leurs revendications

Enfin, au niveau national, la disparition des mécanismes de fixation du prix du lait au sein de l'interprofession a provoqué un effet amplificateur de cette crise.

C'est pourquoi :

(*) Dans une commune moyenne du Finistère, l'agriculture représente 30 exploitations professionnelles, 65 emplois à temps plein et 7 millions d'euros de chiffre d'affaire annuel

Crise du lait et des productions agricoles : un vœu adopté par l'Assemblée départementale

Les élus du Conseil général du Finistère

- Expriment leur compréhension à l'égard de la mobilisation générale du monde agricole et des salariés de la filière agro-alimentaire
- Considèrent que le maintien et le renforcement des outils de gestion de marchés, appliqués de manière commune par tous les Etats membres, sont une condition sine qua non pour la pérennité de notre agriculture
- Souhaitent une harmonisation par le haut des réglementations européennes pour une concurrence équitable entre tous les Etats membres afin d'assurer un rapport de forces équilibré au sein de l'Europe, sur le plan des réglementations environnementales, sanitaires, sociales et fiscales.
- Demandent un allègement des charges d'exploitation par un effort partagé de l'ensemble de la filière et de ses partenaires.
- Encouragent un accompagnement dans la mise en place d'un nouveau schéma d'organisation des marchés
- Insistent pour que le Gouvernement défende avec énergie et insistance, au niveau européen le dossier des quotas laitiers et des outils de régulation nécessaires à la stabilisation des prix et des revenus des producteurs, afin de voir rétablis et respectés les objectifs assignés à la Politique Agricole Commune dans le Traité fondateur :
 - **un niveau de vie équitable**, pour la population agricole ;
 - **une stabilisation des marchés et une sécurité des approvisionnements**, pour notre indépendance alimentaire ;
 - **des prix** permettant de concilier la juste rémunération des producteurs et salariés de la filière agricole, la qualité d'alimentation et le pouvoir d'achat des consommateurs.
- Et lui demandent de renforcer, au niveau national, les mesures financières d'accompagnement des filières agricoles, notamment la prise en charge des intérêts des emprunts liés à la crise. Plus que jamais, ces enjeux importants devront être pris en compte dans le cadre de la future Loi de Modernisation Agricole.
- Ce vœu s'adresse à la Commission européenne, au Gouvernement, aux parlementaires européens et nationaux.